

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Morbihan  
Éducation  
nationale

Mission préélémentaire  
Mission promotion de la  
santé en faveur des  
élèves

Dossier suivi par  
Christophe BERNARD  
IEN préélémentaire  
Dr Yvonne RABILLER,  
MCTRD

Tél 02 97 01 86 58

ce.0561903p@ac-rennes.fr

13 rue St Symphorien  
BP 506  
56019 VANNES CEDEX

Site internet  
www.ac-rennes.fr/ia56

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale du Morbihan

A

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école,  
Mesdames et Messieurs les enseignants de GS  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN  
Mesdames les médecins de l'Éducation nationale  
S/C de Mme le Docteur Rabiller, MCTRD  
Mesdames et Messieurs les infirmier(e)s  
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Vannes, le jeudi 5 septembre 2013

**Objet : Mise en œuvre du Plan Académique Langage (PAL) en grande section de maternelle**

**Le dépistage précoce des troubles spécifiques du langage** est reconduit dans les priorités académiques et s'étend aux difficultés d'apprentissage.

La procédure mise en œuvre dans notre département s'inscrit dans le plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit.

Aussi le département s'est-il doté d'un outil d'évaluation visant au repérage des difficultés langagières et d'apprentissage à l'entrée en grande section. Le repérage permis par cette évaluation s'intègre totalement dans le « Protocole académique du bilan de 6 ans » validé par M. le Recteur. Il fait partie des missions des professeurs des écoles exerçant en maternelle, conformément à la circulaire N°2009-098 du 17-8-2009 (*compétence 6.2 : savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences, notamment les troubles spécifiques du langage*).

Vous trouverez en pièces jointes :

- le schéma de la procédure de ce protocole
- Le tableau synoptique du dispositif
- Le compte-rendu d'observation
- La fiche individuelle de suivi
- Une notice « repérage et prise en charge précoce des difficultés d'apprentissage »
- Le cahier de l'élève

- Le guide de passation comportant les tableaux de synthèse des résultats (p. 15 à 22) à transmettre au médecin de l'Education Nationale de votre secteur (pour le **18 octobre 2013 au plus tard**).

L'outil d'évaluation a été entièrement réactualisé par les membres du groupe départemental «prévention de l'illettrisme », en s'appuyant sur leur expertise mais aussi sur les observations faites par les enseignants de GS. Les remarques, fondées sur leur expérience et l'observation des élèves les années précédentes, ont permis la clarification de certains exercices.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme, priorité nationale. Il participe à la réussite de tous les élèves par la mise en œuvre d'une individualisation pédagogique dans la classe.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif visant au repérage des difficultés d'apprentissage.

*ORIGINAL SIGNE*

Françoise FAVREAU